

COMMUNE DE BERMÉRICOURT

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 septembre 2023

Le conseil Municipal de la commune de Berméricourt dûment convoqué, s'est réuni le lundi 18 septembre 2023 à 20h30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice CHRÉTIEN, Maire de la Commune.

Étaient présents : M. Yannick CHEVAILLIOT, M. Mathieu CHRÉTIEN, M. Patrice CHRÉTIEN, Mme Christelle COLLIGNON, M. Alexandre DAVIN, M. Valéry MASCLAUX, Mme Delphine REPPÉL

Étaient représentés : M. Yannick DEVILLE a donné pouvoir à Mme Christelle COLLIGNON

Étaient excusés : Mme Karine DE SA, M. Franck FALINSKI

Secrétaire de séance : Yannick CHEVAILLIOT

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2023
- Vote du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 29 juin 2023
- Décision modificative n°5
- Décision modificative n°6
- Création d'un poste non permanent
- Point sur les travaux 2023
- Définition des zones d'accélération aux Énergies renouvelables (ENR)

Avec l'accord des conseillers municipaux présents, Monsieur le Maire ajoute trois points à l'ordre du jour :

- Procédure d'urgence solidarité avec le Maroc
- Subvention spéciale : école élémentaire de Loivre
- Prime de départ à la retraite Mme HERPIN

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Procédure d'urgence solidarité avec le Maroc

Un violent séisme a frappé le cœur du Maroc le vendredi 8 septembre et a causé un grand nombre de victimes et des dégâts matériels très importants.

La Communauté internationale se mobilise en faveur des victimes et la Communauté urbaine du Grand Reims apporte une aide exceptionnelle de 20000€ au regard de ses compétences.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide pour 4 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention de ne pas verser de subvention car une aide est déjà versée par l'intermédiaire de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Subvention spéciale : école élémentaire de Loivre

Madame FLAMME, directrice de l'école élémentaire La Sourcière, a fait parvenir à la mairie une demande de subvention spéciale le 14 septembre 2023 pour pouvoir financer un voyage scolaire pour les classes de CM1 et CM2 et annoncer le tarif aux parents afin de réserver rapidement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à l'unanimité au versement d'une subvention, le conseil municipal est d'accord sur le principe mais considère qu'il manque des éléments pour définir le montant de cette aide financière.

Un budget prévisionnel détaillé est attendu afin de se prononcer sur le montant de la subvention spéciale qui sera accordée.

Prime de départ à la retraite Mme HERPIN

Suite au départ de l'agent technique Mme HERPIN Evelyne qui a fait valoir ses droits à la retraite en date du 01/08/2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer à Mme HERPIN Evelyne une prime exceptionnelle de 100 € qui sera versée au mois d'octobre 2023.

Vote du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 29 juin 2023

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 29 juin 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 29 juin 2023, et d'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2023 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 29 juin 2023.

Décision modificative n°5

Pour permettre le règlement des intérêts d'emprunt, les virements de crédits suivants sont votés à l'unanimité par le conseil municipal :

- Fonctionnement dépenses

<i>compte 615221</i>	<i>- 200 €</i>
<i>compte 66111</i>	<i>+ 200 €</i>

Décision modificative n°6

Pour permettre le règlement des charges du personnel, les virements de crédits suivants sont votés à l'unanimité par le conseil municipal :

- Fonctionnement dépenses

<i>compte 615221</i>	<i>- 4 000 €</i>
<i>compte 6411</i>	<i>+4 000 €</i>

Création d'un poste non permanent

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir pendant la procédure de recrutement d'un poste vacant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel de catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1^{er} septembre au 31 octobre 2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 4,5/35^{ème}.

Informations diverses :

Points sur les travaux 2023 :

Bâtiment technique : les étagères sont installées, un tri du matériel s'impose afin de doter le bâtiment d'outillage adapté pour la commune.

La voirie a été réparé rue de la République, une intervention est attendue pour les fosses sous les marronniers de la cour de la mairie.

Le support béton ainsi que la plaque de rue Gilbert Chrétien ont été installés.

Les panneaux « voisins vigilants » et la signalisation du chemin du Levant ont été installés.

Carport/ abri bus : Le carport a été installé ainsi qu'un détecteur de mouvement afin d'éclairer l'abri bus lorsqu'il fait sombre.

Cimetière : L'engazonnement est terminé, les arbres seront plantés prochainement.

Cour mairie : Une réparation de l'aire de jeu est prévue prochainement.

Travaux voirie : L'enduit coulé a froid rue du Général de Gaulle est prévu en 2024
La rue pour aller au château d'eau est prévue en 2026

Définition des zones d'accélération des Énergies renouvelables (EnR) :

Monsieur le Maire présente au conseil la loi APER qui définit les zones d'accélération des Énergies renouvelables (EnR).

Désignation d'un correspondant incendie :

Suite à la parution de l'article L 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valorisé le volontariat des sapeurs-pompiers dite loi Matras, et au décret 2021-1091, du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, il est demandé au Maire de désigner un correspondant incendie à défaut d'avoir désigné un adjoint ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Monsieur le Maire se rapprochera du SDIS afin d'obtenir des précisions sur les missions de ce correspondant.

Aménagement du square :

Le plan du square est distribué aux conseillers municipaux afin de réfléchir à un cahier des charges pour orienter une réflexion pour l'aménager.

Clôture de la séance à 22h24

Yannick CHEVAILLIOT,

secrétaire de séance

A blue ink signature of Yannick Chevailliot, written in a cursive style.

Patrice CHRÉTIEN,

Maire

A red ink signature of Patrice Chrétien, written in a cursive style.